



**FONDASYON JE KLERE**  
 Une Fondation  
 une nouvelle Forme  
 de Citoyenneté  
 Une Nation

## Communiqué

**Contact : Marie Yolène GILLES**  
**Tel. : (509)3728 8466**

### **Situation de chaos à Port-au-Prince avec le groupe Fantom 509 :**

### **La Police Nationale d'Haïti serait-elle traversée par un courant fasciste ?**

Le groupe **Fantom 509** de la Police Nationale d'Haïti a imposé sa loi dans la région métropolitaine et à la Croix-des-Bouquets les 17 et 18 mars 2021.

Le 17 mars 2021, Ils ont particulièrement vandalisé et pillé sans aucune forme de résistance le commissariat de Police de Delmas emportant au passage tout ce qu'ils pouvaient tels que portes, fenêtres, appareils de télévision et de radio, réfrigérateur, motocyclettes... Ils ont brisé les cadenas des cellules et procédé à la libération de force de *quatre* (4) policiers placés en isolement par l'Inspection Générale de la Police (IGPNH) et menacé d'exécuter froidement les autres détenus s'ils s'avisait de quitter leur cellule.

Les policiers libérés de force sont:

- ✓ Beaublan Beker, 26<sup>ème</sup> promotion
- ✓ Bonfritz Jean Eliphète, 4<sup>ème</sup> promotion en instance de renvoi
- ✓ Joseph Edivens, 28<sup>ème</sup> promotion
- ✓ Zidor David, 27<sup>ème</sup> promotion

Le même jour, sur la route de l'aéroport, la UNIVERSAL MOTORS S.A (concessionnaire de véhicules de marque Nissan) a été pillé et incendié, et ses employés menacés. La maison AUTOPLAZA située également sur la route de l'aéroport et appartenant comme Universal Motors au *Groupe Boulos* a été également attaqué. Cette attaque aurait été contrecarrée par le gang de Simon Pelé et aurait fait plusieurs morts. Cette information n'a jusqu'ici pas été confirmée.

A Tabarre 27, une moto a ouvert le feu sur une autre moto avec *deux* (2) personnes à bord et faisant un mort (Ti Sonn AC) et un blessé.

En outre, le groupe a incendié plusieurs véhicules trouvés sur sa route et tiré des coups de feu à tort et à travers.

Le jeudi 18 mars 2021, le groupe *Fantom 509* était encore dans les rues avec les mêmes pratiques : saisies des clefs de véhicules de citoyens paisibles circulant dans les rues, tirs d'armes automatiques, incendie. A la Croix-des-Bouquets, ils ont libéré de force le policier Nozier Laguerre.

Le prévenu Nozier Laguerre est poursuivi pour meurtre au préjudice de Jean Ralph M. Kesnique Pierre Paul alias Keke tué de sang-froid à Tabarre 27 à proximité de l'immeuble "Le Joyau Hotel".

Né à Tabarre en décembre 1981 où il a grandi, Keke fut un leader culturel de la zone et dirigeait un club culturel dénommé 509 Promo. Ce meurtre est survenu le 31 juillet 2020 au moment où le juge de Paix Eric Dorsainvil faisait le constat d'une personne tuée à l'hôtel. Une dizaine de policiers effectuait un périmètre de sécurité quand Keke qui habitait la zone voulait rentrer à l'hôtel pour rencontrer Pierre Vaillant Noel et Edelyne Noel, des cousins venus respectivement du Canada et de Boston et qui étaient logés à l'Hôtel. Les policiers lui ont demandé de rebrousser chemin. Tentant d'expliquer qu'il est dans son quartier et qu'il est venu voir ses proches hébergés à l'hôtel, précisant qu'il est connu du Manager de l'établissement, en l'occurrence Monsieur Gerald Alexis. Nozier l'a pris en lui passant le bras autour du cou et est sorti avec lui. Une fois arrivé devant la barrière de l'hôtel, il lui a logé purement et simplement une balle au cœur. Ce meurtre avait soulevé la colère, l'indignation et la protestation dans les rues de la population de Tabarre en raison de la personnalité de la personne tuée gratuitement par ce policier. Le calme n'est revenu que sur l'intervention du député Caleb Desrameaux qui d'ailleurs considère Keke comme son fils, son frère, son bras droit.

Après enquête de l'Inspection Générale de la PNH le prévenu a été transféré au Parquet de la Croix-des-Bouquets le 26 octobre 2020, et son dossier est acheminé au cabinet d'instruction le même jour. Bénéficiant de la clémence du Parquet de la Croix-des-Bouquets, ce prévenu est laissé au commissariat pour bénéficier de conditions de détention meilleures qu'à la prison civile de la Croix-des-Bouquets vu qu'il a un frère et une sœur qui sont également policiers.

Le dossier est confié au juge Yvelt PETIT BLANC qui est aussi en charge du dossier du prétendu coup d'état du 7 février 2021 et qui avait libéré le juge Ivickel Dabresil en son cabinet. Le 18 février 2021, le cahier de l'instruction est retourné au Parquet de la Croix-des-Bouquets pour réquisitoire définitif. Trois jours plus tard, soit le 21 février 2021, le parquet a renvoyé le dossier au cabinet d'instruction avec son réquisitoire définitif. C'est donc ce policier, inculpé de meurtre, qui est en attente de l'ordonnance de clôture de son dossier pour meurtre qui a donc été libéré de force *par Fantom 509*. Comme si les parents de Keke n'ont pas droit à la justice et que les policiers étaient au-dessus de la loi et de la justice !

La **Fondasyon Je Klere** (FJKL) note que *Fantom 509* a un discours et des agissements qui **prônent** la suprématie de la force sur le pouvoir civil, l'éducation, le droit et la justice ;

La FJKL note également que le discours et les agissements de *Fantom 509* **rejettent** les droits de l'homme, la démocratie, la séparation des pouvoirs, l'Etat de droit, le respect de la discipline et de la hiérarchie au sein de la PNH, le droit à la propriété privée et le respect de la dignité humaine ;

La FJKL constate que le discours de *Fantom 509* est une variante du discours du parti au pouvoir qui prône le règne "**du banditisme légal**" ; Que ce groupe défend donc les idéaux du pouvoir en place ;

La FJKL rappelle que le discours et les agissements de *Fantom 509* n'ont guère été observés en Haïti même au moment où les forces Armées d'Haïti multipliaient les coups d'Etat ; Qu'il faut remonter à l'Haïti d'avant 1915 pour trouver trace de tels agissements effrayants de groupes armés en Haïti.

La FJKL constate enfin qu'une frange non négligeable de la PNH adhère au discours et aux méthodes d'action de *Fantom 509* comme en témoigne la passivité observée des policiers en poste quand *Fantom 509* sème le désordre et l'anarchie.

La FJKL, analysant le discours et les agissements de *Fantom 509*, se demande si la Police nationale d'Haïti serait traversée par un courant fasciste ?

La **Fondasyon Je Klere** (FJKL) invite les défenseurs des Droits de l'Homme, de la liberté, de l'Etat de droit, des valeurs d'une société juste et prospère à réfléchir sur cette question et à ne pas fuir le débat avant qu'il ne soit trop tard.

**Port-au-Prince, 21 mars 2021**